

**Notification de la Transparence des Examens
Le 26 août 2020**

Chers Parent ou Famille,

Les sections 1112(e)(2)(A)-(B) de l'Acte de Tout Étudiant Réussit [*Every Student Succeeds Act*] (ESSA) requiert le suivant en ce qui concerne la transparence des examens.

(2) TRANSPARENCE DES EXAMENS.—

(A) EN GÉNÉRAL. – Au début de chaque année scolaire, une agence locale d'éducation qui reçoit des fonds sous cette partie notifiera les parents de chaque étudiant qui se rend à toute école qui reçoit des fonds sous cette partie que les parents peuvent demander que l'agence locale d'éducation fournira aux parents de par leurs requêtes (et dans des délais convenables) l'information concernant toute politique d'agence éducative de l'état ou locales en matière de la participation des élèves à toute évaluation mandatée par la section 1111(b)(2) et par l'agence de l'état ou locale qui inclura la politique, la procédure, ou le droit parental de choisir que l'enfant ne participe pas à cette évaluation où cela est admissible.

(B) INFORMATION supplémentaire. – Sujet à l'alinéa (C), chaque agence locale d'éducation qui reçoit des fonds sous cette partie rendra largement disponible via des moyens publics (y-compris en postant d'une manière claire et facilement accessible sur le site web de l'agence locale éducative et, si possible, sur le site web de chaque école desservie par l'agence éducative) pour chaque niveau scolaire servi par l'agence locale éducative.

L'information sur chaque évaluation requise par l'État pour obéir à la section 111, les autres évaluations requises par l'état, et où l'information est disponible et capable d'être rapportée. Les évaluations requises au niveau du district entier par l'agence locale d'éducation, avec inclus —

- (i) la matière évaluée;
- (ii) le motif pour lequel l'évaluation est conçue et utilisée.
- (iii) la source de la demande pour l'évaluation; et
- (iv) où cette information est disponible—(I) la durée de temps que les élèves prendront pour accomplir l'évaluation, et l'horaire de l'évaluation; et (II) le temps et le format pour la dissémination des résultats.

L'information sur ces exigences peut être trouvée sur le site web des Évaluations du Département d'Éducation du Kentucky (<https://education.ky.gov/AA/Assessments/Pages/default.aspx>). Pour toute autre question ou pour obtenir une copie de ce contenu veuillez contacter Madame Sherry Heise, la Directrice Adjointe de l'Évaluation de l'Alphabétisation par email à sherri.heise@fayette.kyschools.us

AN EQUAL OPPORTUNITY SCHOOL DISTRICT

Board of Education: Stephanie Spires, Chair • Raymond Daniels, Vice Chair • Daryl Love • Christy Morris • Tyler Murphy

Superintendent Emmanuel Caulk

701 East Main Street, Lexington, Kentucky 40502 • Phone: 859.381.4100 • www.fcps.net

Mailing Address: 1126 Russell Cave Rd., Lexington, Kentucky 40505